
Informations relatives au produit conformément à l'article 10 du Règlement SFDR pour les produits financiers classés article 8 au sens dudit Règlement

***Gestion sous Mandat – Gestion profilée BPCE Vie
Banque Populaire Val de France***

Version octobre 2025

Table des matières

1	RESUME	3
2	SANS OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE.....	4
3	CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER	4
4	STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	4
5	PROPORTION D'INVESTISSEMENT.....	5
6	CONTROLE DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES.....	5
7	METHODES.....	5
8	SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNEES.....	6
9	LIMITES AUX METHODES ET AUX DONNEES.....	6
10	DILIGENCE RAISONNABLE	6
11	POLITIQUE D'ENGAGEMENT.....	6
12	LORSQU'UN INDICE EST DESIGNÉ COMME INDICE DE REFERENCE POUR ATTEINDRE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES PROMUES PAR LE PRODUIT FINANCIER, « INDICE DE REFERENCE DESIGNÉ »	6

1 RESUME

L'ensemble des profils Vision Gestion profilée BPCE Vie proposés par la Gestion sous mandat (GSM) Banque Populaire Val de France (BPVF) font la promotion des caractéristiques environnementales et sociales dans leur stratégie et sont donc catégorisés Article 8 au sens du règlement SFDR.

<i>Sans objectif d'investissement durable</i>	Les profils de gestion favorisent les caractéristiques environnementales et/ou sociales et, bien que n'ayant pas d'objectif « investissement durable », peuvent s'engager à un minimum « d'investissement durable »
<i>Caractéristiques environnementales et sociales & Stratégie d'investissement</i>	<p>Les profils de gestion font la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, avec des règles précises concernant la poche « environnement et social » ainsi que, le cas échéant, la poche « investissement durable ».</p> <p>La prise en compte des éléments ESG d'un émetteur a pour but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter les risques liés aux enjeux extra financiers particulièrement en termes de changements climatiques • Diminuer la volatilité • Augmenter la qualité des émetteurs
<i>Stratégie d'investissement</i>	Les profils de gestion intègrent des risques en matière de durabilité et prennent en compte les incidences négatives en matière de durabilité dans un processus qui consiste à sélectionner une majorité d'OPC Article 8 ou 9 selon le règlement SFDR. Le détail de ces items sont disponibles dans la Politique d'Investissement Responsable de la GSM, disponible sur le site Internet de la BPVF.
<i>Proportion d'investissement prévus par le fond</i>	Les taux d'investissement en « caractéristiques environnementales et sociales » est de 50% minimum. Les profils s'engagent de plus à un minimum d'investissement durable de 30%.
<i>Contrôle des caractéristiques environnementales et sociales</i>	<p>Un contrôle de niveau 1 est opéré par les équipes de la Gestion sous mandat (respect des engagements, ainsi que gestion des risques en matière de durabilité et incidences négatives).</p> <p>Un contrôle de niveau 2 est opéré par les équipes Risques de Banque Populaire Val de France.</p>
<i>Méthodes</i>	<p>La GSM Banque Populaire Val de France se base sur les données de durabilité fournies par les sociétés de gestion par le biais des <i>European ESG Template (EET)</i>.</p> <p>BPCE Vie réalise également des Due Diligences des sociétés de gestion afin de garantir que les OPC sélectionnés respectent les règles internes notamment en termes d'ESG de sélection de BPCE Vie.</p>

<i>Source et traitement des données</i>	Les données sont issues des <i>European ESG Template (EET)</i> des sociétés de gestion. Elles sont récupérées via un prestataire externe avant traitement.
<i>Limites aux méthodes et données</i>	Les limites de la méthodologie et des données sont essentiellement liées à la qualité des données des sociétés de gestion.
<i>Diligence raisonnable</i>	La diligence raisonnable est réalisée par BPCE Vie lors du référencement des OPC selon les critères spécifiques de la politique ESG de BPCE Vie.
<i>Politique d'engagement</i>	Les profils de gestion s'inscrivent dans la politique d'engagement définie par les sociétés de gestion dans lesquelles la GSM BPVF investit.
<i>Indice de référence</i>	Les profils de gestion ne s'appuient pas sur un indice pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales

2 SANS OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Dans le cadre des profils de gestion en Profils Vision, exclusivement investis en OPC, la Gestion sous mandat prend en compte dans son analyse ESG la classification SFDR de l'ensemble des OPC composant chaque profil, et plus spécifiquement le taux d'investissement durable effectif que l'OPC s'engage à respecter.

Une moyenne pondérée de ces taux est effectuée pour déterminer le taux de durabilité pour chaque profil de gestion.

3 CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Au même titre que le calcul de taux d'investissement durable, la Gestion sous mandat BPVF prend en compte dans son analyse ESG la classification SFDR de l'ensemble des OPC composant chaque profil, et plus spécifiquement le taux effectif de caractéristiques Environnementales et/ou Sociales que l'OPC s'engage à respecter.

Une moyenne pondérée de ces taux est effectuée pour déterminer ce taux pour chaque profil de gestion.

4 STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Pour chaque profil de gestion en mandat d'arbitrages géré par la Gestion sous mandat BPVF, ces derniers intègrent des risques en matière de durabilité et prennent en compte les incidences négatives en matière de durabilité dans un processus qui consiste à sélectionner une majorité d'OPC Article 8 ou 9 selon le règlement SFDR.

La GSM BPVF a mis en place une « Politique d'investissement responsable » disponible sur son site internet qui comprend une « Politique de gestion des risques en matière de durabilité », une « Politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité » ; une « Politique d'engagement vis-à-vis des parties prenantes » et une « Politique d'exclusion ».

La « Politique d'investissement responsable » s'applique à l'ensemble des portefeuilles gérés par la Gestion sous Mandat de BPVF, en intégrant à sa stratégie de gestion financière les critères liés à l'environnement, la société et la qualité de gouvernance.

La Gestion sous mandat de BPVF est attachée à respecter et faire respecter les grands standards fondamentaux en matière de responsabilité sociétale portés par l'ONU, l'OIT et l'OCDE.

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, constitue la Feuille de Route de la France pour la lutte contre le changement climatique.

Elle met en œuvre l'ambition du Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en établissant une trajectoire de réduction de gaz à effet de serre pour la France et ses acteurs économiques afin de favoriser la « transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable ». La SNBC vise la neutralité carbone d'ici à 2050.

La démarche générale ESG de la Gestion sous mandat de BPVF s'inscrit dans la dynamique de la SNBC afin d'atteindre les objectifs qui y sont fixés.

Le Groupe BPCE est signataire de la Net Zero Banking Alliance (NZBA), s'engageant ainsi à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

La Gestion sous mandat BPVF souhaite s'inscrire dans le cadre de cette initiative pour la détermination de la stratégie et du calendrier d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Elle se fie à la politique ESG propre à BPCE Vie qui s'applique au référencement des OPC éligibles.

5 PROPORTION D'INVESTISSEMENT

Les taux minimums de caractéristiques Environnementales et/ou sociales ainsi que les taux minimums d'investissements durables pour les profils de gestion sont les suivants :

	Profil de gestion	Caractéristiques E et S	Investissement durable
Gestion profilée (Gestion en OPC)	Vision Dynamique	50%	30%
	Vision Equilibre	50%	30%
	Vision Prudent	50%	30%

6 CONTROLE DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Afin de respecter la méthodologie ESG évoquée précédemment, un contrôle premier niveau est appliqué par les gérants de la Gestion sous mandat BP Val de France, via un outil propriétaire. Lors des Comités d'Allocations d'Actifs, les indicateurs ESG sont revus pour s'assurer du respect de la méthodologie de gestion.

Un contrôle de deuxième niveau est réalisé lors de 2 Comités :

- Comité des Risques élargi
- Comité des Risques ESG

7 METHODES

La GSM Banque Populaire Val de France se base sur les données de durabilité fournies par les sociétés de gestion par le biais des *European ESG Template (EET)*.

8 SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNEES

Les données liées à l'analyse des caractéristiques ES ainsi que les taux d'investissements durables sont issus du prestataire de données issues des Sociétés de gestion via les *European ESG Template (EET)*. Les données sont alors monitorées par les équipes de la GSM BPVF.

9 LIMITES AUX METHODES ET AUX DONNEES

Les limites de la méthodologie de la GSM BPVF sont par nature liée à la qualité des données issues des sociétés de gestion.

10 DILIGENCE RAISONNABLE

La GSM BPVF intègre dans sa politique d'investissement la gestion des incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Le contrôle est effectué via les Due Diligences des sociétés de gestion réalisées par BPCE Vie.

Un contrôle de premier niveau est effectué chaque semaine, sauf exception, lors du Comité d'Allocation d'Actifs sur le respect des taux d'investissements durables et de caractéristiques Environnementales et/ou Sociales.

11 POLITIQUE D'ENGAGEMENT

La Gestion sous mandat Banque Populaire Val de France se fie aux Due Diligences réalisées par BPCE Vie qui s'assure des politiques d'engagement des sociétés de gestion.

12 LORSQU'UN INDICE EST DESIGNÉ COMME INDICE DE REFERENCE POUR ATTEINDRE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES PROMUES PAR LE PRODUIT FINANCIER, « INDICE DE REFERENCE DESIGNÉ »

Aucun indice de référence n'est désigné quel que soit le profil de gestion.

Banque Populaire Val de France - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 9 avenue Newton - 78180 Montigny-Le-Bretonneux. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354. Carte professionnelle "transactions sur immeubles et fonds de commerce" n° CPI 7801 2017 000 019 150 délivrée par la CCI Paris Île-de-France. Garant : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions sise 16 rue Hoche, Tour Kupka B, 92919 Paris La Défense Cedex. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)

